

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 janvier 2017 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La secrétaire-trésorière adjointe temporaire, Madame Danielle Gilbert, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 10 janvier 2017 à 19 h 38.

2017-01-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 ;
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 ;
 - 3.3. Dépôt de la correspondance ;
4. Finances
 - 4.1. Approbation de la liste des comptes de décembre 2016 ;
 - 4.2. Liste des personnes endettées pour taxes ;
 - 4.3. Adoption du règlement numéro 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 2017 et les conditions de perception ;
5. **Période de questions ;**
6. Sécurité publique
7. Incendie
8. Travaux publics
9. Loisirs et culture
10. Autres sujets
 - 10.1. Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Télesphore et autorisation de paiement ;
 - 10.2. Changement de la journée de la collecte des vidanges ;
11. **Période de questions ;**
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
14-12-2016	Michel Morneau Directeur général Municipalité de Saint-Urbain- Premier	Remboursement des taxes municipales sur usage agricole.
22-12-2016	Revenu Québec	Information relative à des modifications apportées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles.
09-01-2017	Équipe Relations avec le milieu Hydro-Québec	Hydro-Québec travaille à améliorer le service d'électricité dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2017-01-04

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, ci-après :

Salaires versés du 1er au 31 décembre 2016	19 241,94 \$
Comptes déjà payés au 31 décembre 2016	45 745,10
Prélèvements bancaires de 31 décembre 2016	17 709,19
Comptes à payer au 31 décembre 2016	<u>84 281,39</u>
Total	<u>166 977,62 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la secrétaire-trésorière adjointe temporaire, Danielle Gilbert, des comptes de décembre 2016;

D'APPROUVER la liste des salaires, des comptes et des prélèvements bancaires payés au cours de la période du 1er au 31 décembre 2016 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits budgétaires suffisants pour les dépenses de fonds décrits dans la liste des comptes dont le sommaire est présenté ci-dessus.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-01-05

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

Conformément aux articles 1022 à 1025 du Code municipal, la secrétaire-trésorière adjointe temporaire, Danielle Gilbert, soumet la liste des personnes endettées pour taxes.

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Télesphore autorise madame Micheline Déry, directrice-générale et secrétaire-trésorière, à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le nom des personnes encore endettées pour les taxes qui n'ont pas été payées pour l'année 2014 afin de procéder à la vente des propriétés ;

QUE le Conseil municipal mandate madame Micheline Déry, directrice-générale et secrétaire-trésorière et/ou monsieur Yvon Bériault, maire, afin de représenter la Municipalité de Saint-Télesphore lors de la vente des propriétés pour taxes impayées en avril 2017 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise madame Micheline Déry, directrice-générale et secrétaire-trésorière, à transmettre à nos avocats via la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, les noms des personnes encore endettées pour les autres services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-01-06

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319-17 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2017 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 2017 et les conditions de perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2017-01-07

APPROBATION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-TÉLESPHORE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Télesphore ;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la Municipalité de Saint-Télesphore au montant de 4 284 \$, représentant 10% du déficit budgétaire 2017 de 42 839 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT DE LA JOURNÉE DE LA COLLECTE DES VIDANGES

Le sujet est reporté après le retour de vacances de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne dans l'assistance demande des informations relativement aux accès du service Internet sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2017-01-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Yvon Bériault, maire

Danielle Gilbert
Secrétaire-trésorière adjointe temporaire